

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

**Séance du 14 décembre 2012**

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 24 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Jean-Pierre BERTRAND - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Christophe MADROLLE - Danielle MILON - André MOLINO - Jérôme ORGEAS - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Jean VIARD.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Vincent BURRONI représenté par Christian AMIRATY - François FRANCESCHI représenté par Jean VIARD - Christophe MASSE représenté par Eugène CASELLI - Bernard MOREL représenté par François-Noël BERNARDI - Roland POVINELLI représenté par Gérard CHENOZ.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Sabine BERNASCONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Patrick MENNUCCI - Renaud MUSELIER - Philippe SAN MARCO - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

**AGER 006-749/12/BC**

**■ Réformes d'engins, de poids lourds, de véhicules et d'équipements de la  
Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
DMT 12/8981/BC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

La Communauté urbaine Marseille Provence Métropole dispose d'un parc diversifié d'engins, de poids lourds, de véhicules légers et d'équipements lui permettant d'exercer ses compétences dans les domaines variés de la propreté urbaine, de la voirie, de la circulation...

Compte tenu de l'ancienneté et du kilométrage important de certains de ces véhicules et de certains de ces équipements, il est nécessaire de les retirer de l'inventaire du patrimoine de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Il est donc proposé de procéder à la réforme des véhicules et équipements indiqués dans le tableau ci-dessous :

Signé le 14 Décembre 2012  
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2012

N° Symb	Immat	Marque	Type	N° de série	Libellé véhicule	Date mise en circulation
CF0910	0610WZ13	PEUGEOT Boxer	231B52	VF3231B5215853662	Fourgonette	20/06/2000
CF5046	6146ZK13	NISSAN Cabstar	SBFTLO	VWASBFTL022167081	BOM 4m3	20/06/2003
CF5048	6163ZK13	NISSAN Cabstar	SBFTLO	VWASBFTL022167078	BOM 4m3	20/06/2003
CF5049	6155ZK13	NISSAN Cabstar	SBFTLO	VWASBFTL022167076	BOM 4m3	20/06/2003
CF5084	1852ZZ13	NISSAN Cabstar	SBFTL024	VWASBFTL032178312	BOM 4m3	08/03/2004
CF5089	1874ZZ13	NISSAN Cabstar	SBTL024	VWASBFTL032178610	BOM 4m3	08/03/2004
GO0004	2140NP13	RENAULT TYPE SM130	JN1A12 MOD	VF6JN1A1200014188	Goudronneuse	29/08/1988
LR0001	sans	Villeton EPOKE	LRB2880G	3270	Lame rabot	01/01/2003
LR0002	sans	EPOKE	LR2275G	98106	Lame rabot	01/01/1998
LR0005	sans	SCHMIDT	LR3	251411	Lame rabot	01/01/1998
LR0006	sans	SCHMIDT	LR3	251412	Lame rabot	01/01/1998
LR0007	sans	LEBON	FLEXONEIGE	202	Lame rabot	01/01/1998
SP0001	sans	SCHMIDT	3003BE	442	Saleuse portée	01/01/1998
SP0002	sans	EPOKE	P800H	31060213	Saleuse portée	01/01/1996
SP0003	sans	EPOKE	P800H		Saleuse portée	01/01/1997
SP0004	sans	SCHMIDT	3003BE	448	Saleuse portée	01/01/1988
DI0035	sans	BEACHTECH	STR2000	W0980210031K30000	Tamiseuse de plage tractée	19/05/1998
TA0128	sans	CATERPILLAR	950 F	8TK3201	Chargeur	01/08/1995
TA0133	sans	CATERPILLAR	D7H	6248	Buteur	08/11/1996
TA0153	4483NR13	FIAT	7066DTF	673332	Tracteur type vigneron	27/10/1988
<b>Lot roues engins de propriété, véhicules utilitaires et poids lourds</b>			Lot composé de 27 pneumatiques sur jante. Les engins correspondants à ces roues ne sont plus en parc. Ce sont des dimensions obsolètes.			
<b>Lot pneumatiques engins de terrassement.</b>			Lots de 7 pneumatiques correspondent aux engins de terrassement de l'ex décharge d'Entressens. Ces engins ont été réformés.			

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Communauté,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération n° 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

**Sur le rapport du Président,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Qu'il est nécessaire de prononcer la réforme des engins, de poids lourds, des véhicules légers et équipements dont la liste est jointe, compte tenu de leur ancienneté et de leur kilométrage important.

**Après en avoir délibéré :**

**Décide**

**Article 1 :**

Sont approuvés la réforme et le retrait des véhicules et équipements, indiqués dans le tableau ci-dessus, de l'inventaire du patrimoine de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

**Article 2 :**

Est confiée la procédure de vente de tout ou partie de ces véhicules et équipements au Commissariat aux Ventes des Domaines.

La recette sera constatée au Budget de la Communauté Urbaine : Sous-Politique G120 – Nature 7788.

Pour Présentation,  
La Présidente Déléguée de la Commission  
Une agglomération éco-responsable

Certifié Conforme,  
Le Président de la Communauté Urbaine  
Marseille Provence Métropole

Martine VASSAL

Eugène CASELLI